

La culture dans les politiques publiques

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

L'intervention de la puissance publique dans le champ culturel a acquis en France un caractère si prononcé qu'on a pu présenter ce pays à la fois comme un modèle et une exception. Si modèle il y a, ses acquis restent fragiles et ses fondements contestés, que ce soit pour des motifs idéologiques ou en raison de son coût budgétaire. Il s'agit de l'étudier dans une perspective historique, mis aussi dans l'espace européen. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles doivent beaucoup à l'édification d'un ministère spécifique, désormais soixantenaire, mais aussi à la multiplication d'initiatives décentralisées, à la fois encouragées et conditionnées par les réformes des collectivités territoriale. Elles impliquent des élus, des fonctionnaires, des professionnels et des artistes, mais aussi des partis, des associations et autres groupes de pression. Leur examen ne dévoile donc pas seulement certains traits spécifiques de l'État : il est riche d'enseignements pour une sociologie politique attentive à la vie des formes comme à la production des discours.

Évaluation

Contrôle terminal